

ARCHITECTURE DE CONTRASTE

concours photographique #2

PRÉSENTATION

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »

Ce 1^{er} article de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, qui a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement, donne une première piste de définition et d'appréciation de l'architecture.

La qualité architecturale d'un bâtiment peut s'analyser à travers plusieurs critères : insertion, volumétrie, composition des façades, matériaux, procédé constructif, dimension environnementale, etc.

Ces différents critères peuvent être source d'oppositions, créer des contrastes et participer à l'aspect esthétique et à la mise en valeur d'un bâtiment.

On appelle contraste une différence entre deux ou plusieurs notions, dès que l'on peut observer des différences ou des intervalles sensibles entre elles.

On pense souvent que le contraste en photo est seulement une opposition entre clair et sombre. En réalité, la notion de contraste est beaucoup plus vaste puisqu'elle englobe toutes les oppositions entre plusieurs choses mises en évidence par un rapprochement ou une mise en relation.

Il existe deux grands types de contraste, l'un est visuel et s'appuie sur une objectivité factuelle quand l'autre fait appel aux valeurs et à l'interprétation de chacun, c'est un contraste de sens.

Pour son deuxième concours photo, et dans le cadre des 40 ans de la loi sur l'architecture, le CAUE vous invite à envoyer votre vision du contraste architectural, du 11 septembre au 19 novembre 2017.

Votre ou vos clichés devront représenter **une réalisation architecturale du Calvados mettant en valeur la notion de contraste.**

Vos photos pourront ainsi mettre en valeur le ou les contrastes suivants :

- le *contraste des formes* : cercle, carré, triangle, trapèze, etc.
- le *contraste des lignes* : les courbes, les obliques, les horizontales et les verticales, etc.
- le *contraste des styles* : ancien, contemporain, etc.
- le *contraste des textures* : lisse et rugueux, mou et dur, etc.
- le *contraste des matériaux* : bois, béton, etc.
- le *contraste des dimensions et des ouvertures* : ouvert / fermé, etc.
- le *contraste des couleurs*
- le *contraste de luminosité* : clair-obscur
- le *contraste des plans*
- le *contraste de sens*

A vos appareils !

Règlement, jury et prix sur www.caue14.fr

Inscriptions sur www.caue14.fr
du 11 septembre au 19 novembre 2017

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados
28 rue Jean Eudes 14000 CAEN \ 02 31 15 59 60 \ concours@caue14.fr

 **Caue**
du Calvados
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement